

Dommages et intérets pour mise en danger de la vie d'autrui

Par lilinefoot, le 12/11/2009 à 11:55

Bonjour,

quel montant puis-je demander en dommages et intérets pour mise en danger de la vie d'autrui lors d'un accident de la circulation? Je précise qu'il n'y a aucun dommage matériel et physique. Cordialement.

Par Tisuisse, le 12/11/2009 à 13:04

Bonjour,

Il y a eu accident ou non?

S'il y a eu accident, y a-t'il un ou des blessés donc avec déplacement des secours puis des FDO ?